

SYMP'ACTU

L'actualité du Pays du Calais



En complément, vous trouverez les dernières actualités du SyMPaC concernant les volets énergie, économie et environnement : les initiatives concrètes et les projets innovants qui façonnent notre territoire et contribuent à son développement. Nous espérons que ce numéro vous offrira des perspectives intéressantes pour continuer à bâtir ensemble les projets du Pays du Calais.

Edito

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue dans ce quatrième numéro du SYMP'ACTU, votre lettre d'information dédiée aux enjeux du territoire du Pays du Calais.

Cette édition met en lumière un sujet stratégique pour l'avenir de notre territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale. Vous y découvrirez un dossier complet pour mieux comprendre les ambitions et les implications de ce projet de planification à long terme.

Bonne lecture à tous !
Bernard Delalin, Président du SyMPaC

Sommaire

P. 2-8 DOSSIER : le SCoT

- Le lancement et les temps de concertation
- Bilan des actions de sensibilisation
- Zoom sur le forum de lancement de la révision
- Réaction des élus après le temps d'échanges
- Les prochaines étapes
- La modification du SRADDET
- Le SCoT du Douaisis

P. 9 Energie :

- bilan du programme ACTEE 2
- Programme d'actions ACTEE +

P. 10 LEADER : bilan année 1 du programme 23- 27

P. 10 RÉGAL : temps forts 2024 et perspectives 2025

Numéro 4 / février 2025



Contacts

DIRECTION/SCoT :
direction@pays-du-calais.fr

ADMINISTRATION :
secretariat@pays-du-calais.fr

LEADER :
developpementlocal@pays-du-calais.fr

ÉNERGIE : energie@pays-du-calais.fr

RÉGAL : regal@pays-du-calais.fr

DOSSIER : le SCoT

Lancement de la révision du SCoT après deux ans de sensibilisation

En 2022, le SyMPaC a fait le choix de sensibiliser ses élus aux nouvelles thématiques induites par le changement climatique et la loi « Climat et Résilience » : adaptation, résilience, sobriété foncière et réduction du rythme d'artificialisation, comment aménager autrement...

Pour ce faire, une mission a été confiée aux bureaux d'études VERDI et VOIX ACTIVE.

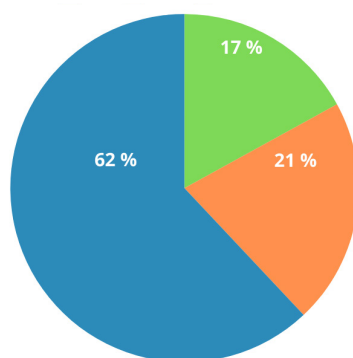
A ce moment-là, la rencontre avec les élus a permis de se rendre compte que ceux-ci avaient plutôt une connaissance partielle de l'outil SCOT et de ce fait avaient plutôt des craintes quant à la révision de ce document.

L'état d'esprit des élus au lancement du programme de sensibilisation :

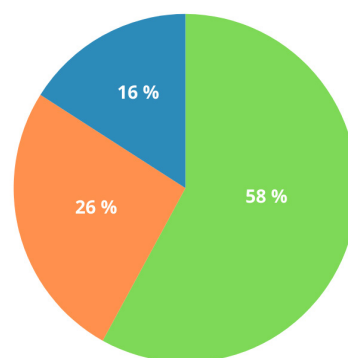
Les attentes évoquées lors du forum de lancement

De l'information et de la sensibilisation

Des temps de retours d'expériences, de visites sur site, d'ateliers collaboratifs



J'ai une bonne connaissance de l'outil SCoT



J'ai des craintes concernant l'élaboration du futur SCoT du Pays du Calais

Oui Non Partiellement

Les différents temps de concertation :
six actions ont été menées pendant ces deux années.

Phase 1 : identifier les besoins des élus

Entretiens bilatéraux et questionnaire
juin-juillet 2022

Forum de lancement
14 septembre 2022



Phase 2 : sensibiliser aux enjeux du SCoT

Conférence retour d'expérience
14 décembre 2022

Visite sur sites
12 mai 2023

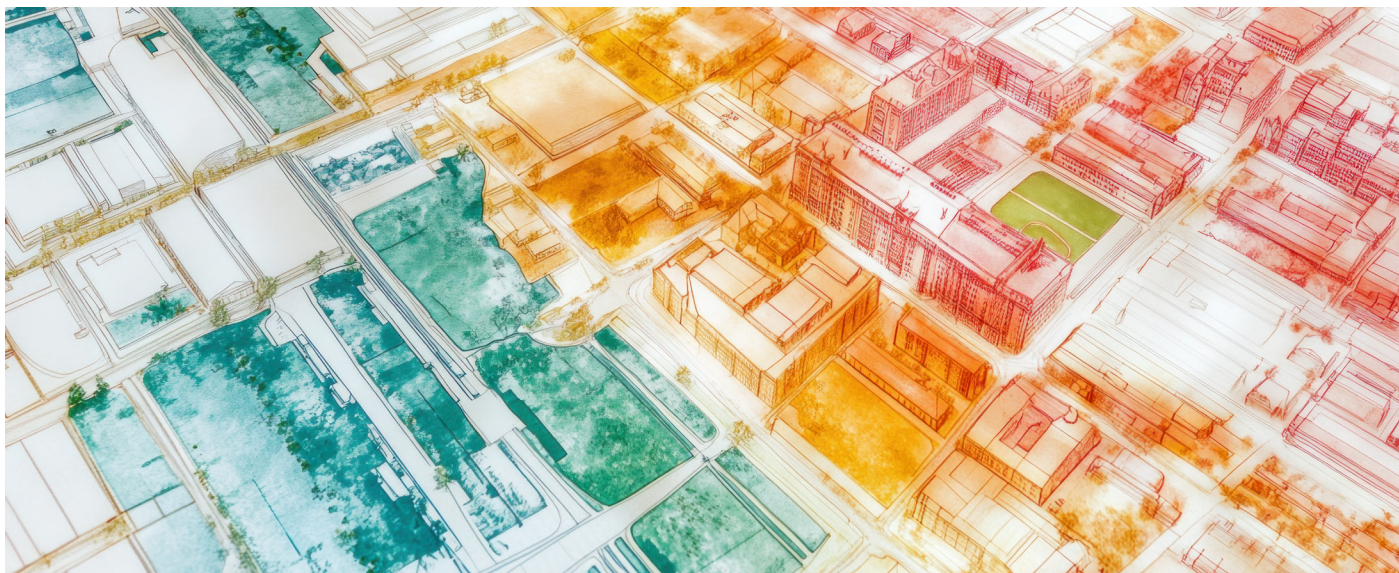


Phase 3 : imaginer le territoire de demain

Atelier de travail collaboratif
03 octobre 2023

Atelier jeu sérieux «Modèle notre territoire»
26 mars 2024





Bilan de ces différentes actions de sensibilisation

Des élus se sont mobilisés et ont pu être sensibilisés aux nouvelles notions et enjeux de demain.

La démarche a été utile et a permis d'ouvrir les esprits, de créer des liens entre élus, de partager des expériences, de comprendre qu'il faut agir « autrement » même si on ne sait pas encore vraiment comment. Malheureusement, ce sont souvent les mêmes élus qui participent et la sensibilisation a du mal à se répandre.

Les temps de concertation ont

été pédagogiques et globalement les enjeux sont aujourd'hui mieux compris, mais ils n'ont pas suffi à effacer toutes les craintes et une certaine méfiance des communes rurales demeure.

C'est dans ce contexte que l'engagement de la révision du SCoT a été décidé lors du Comité Syndical du 19 décembre 2023, et que l'étude a démarré au printemps 2024.

Nous arrivons au terme de la phase de diagnostic, qui a démarré avec une concertation des élus des trois

intercommunalités en mai et juin 2024, et une série de comités techniques thématiques, dont la synthèse a pu être présentée au Comité de Pilotage du 11 décembre 2024.

La concertation des élus se poursuit tout au long de la procédure !

Dès l'engagement de la révision un forum de lancement a eu lieu le 11 septembre 2024, à la Grange Numérique à Guînes, avec une table ronde en présence de Patrice Duny, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Caen.



Zoom sur le forum de lancement de la révision du SCoT

Le forum de lancement s'est déroulé le 11 septembre 2024 à la Grange Numérique, à Guines, en présence de Monsieur Patrice DUNY, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Caen, avec pour objectif la prise de hauteur sur les enjeux et orientations à intégrer en vue de la révision du SCoT du Pays du Calaisis. Nombre d'élus et acteurs locaux ont participé à ce temps d'échange.

Les constats sur le territoire :

La qualité paysagère, une localisation au coeur de l'Europe à saisir, les infrastructures à une échelle européenne sur lesquelles le territoire doit capitaliser, la nécessaire adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

Les aspirations des habitants : les jeunes ne rêvent plus d'un jardin, les habitants ne demandent plus à bénéficier de l'ensemble des services de proximité quand ils souhaitent habiter en milieu rural.

L'habitat : une diminution du nombre d'habitants par logement, «*en vue d'éviter l'étalement, il est primordial de repenser notre rapport à l'habitat et d'adapter nos logements à nos*

besoins et à la période de vie dans laquelle nous sommes.»

L'urbanisation : une diversité des sols à préserver, «*il n'y a pas de mauvais sols : usages économiques, agricoles, zones humides*».

Une organisation du territoire basée sur la voiture : les zones commerciales et les industries de périphérie se sont développées grâce à l'automobile.

La mobilité : «*la mobilité fait la forme urbaine*». Une évolution en cours de nos modes de déplacement : l'utilisation du vélo se développe de plus en plus, notamment en milieu urbain.

Un territoire pensé pour une mobilité carbonée : le mode de vie et habitudes des habitants fonctionnent actuellement

grâce à l'usage de l'automobile, il va falloir trouver des moyens différents à l'avenir et compter sur la solidarité.



Changer le modèle économique des communes : la clé de la transition et de la coopération



Le rôle des élus pour poursuivre la transition :

«*Il faut faire système, nous sommes tous dans le même bateau et nous avons un cap à définir et des modalités pratiques pour le faire fonctionner. Tout le monde a un rôle différent à jouer, l'ensemble de l'équipage a un destin commun et cela ne fonctionne pas si tout le monde n'y est pas*» (M. Duny).

Un territoire où toutes les communes ont un rôle à jouer, y compris les petites communes rurales qui apportent d'autres services (qualité de l'air, eau, paysages, agriculture).

Dans l'attente d'un modèle fiscal et économique adapté aux transition à venir, la clé de la transition et de la coopération entre communes peut passer par la mise en oeuvre d'un pacte financier qui inhibe toute concurrence en termes de constructions neuves.

Sur le principe des communes nouvelles, le pacte financier pourrait bénéficier à la fiscalité des communes, il leur permet de ne plus dépendre du nombre d'habitants ou de la longueur de leur voirie.

C'est le moyen pour les communes de bénéficier de sub-

ventions basées sur les services qu'elles rendent, y compris les services écosystémiques.

L'objectif d'un tel pacte est de trouver un équilibre entre l'ensemble des communes et que personne ne soit perdant.

Temps d'échanges : réactions des élus

Réaction n° 1 : «J'adore votre ton, vous m'avez envoyé une image de quand j'étais jeune. Quand on parlait du ZAN, on parlait d'un petit carré de réglisse pas très bon.»

Réponse de M. Duny : «l'objectif est bon malgré tout, nous sommes soumis au dérèglement climatique alors faisons de notre mieux.»

Réponse de la DDTM : «Progressivité! Le Calaisis a déjà réduit sa consommation depuis plusieurs années, nous sommes déjà engagés, c'est une continuité. (...) Le territoire a les capacités de répondre aux objectifs que l'Etat lui a fixés.»



Réaction n° 2 : «Nous avons parlé de complémentarité, il va y avoir un fort développement sur le Dunkerquois, le périmètre du SCoT est-il adapté à ce niveau de complémentarité? Il sera difficile de conjuguer l'arrivée d'autant d'emplois sur le territoire avec la loi ZAN.

Réponse de M. Duny : «Pour faire face à un contexte de croissance rapide de la population, vous pouvez remettre à flot des logements, densifier, et si ce n'est pas suffisant, vous pouvez ouvrir les négociations avec l'Etat qui a défini une enveloppe pour les projets d'envergure nationale et européenne. Il s'agira par ailleurs de bien justifier sa consommation.»

Réponse de la DDTM : «Il y a une enveloppe au niveau régional, il y a un travail inter-SCoT à faire mais il sera difficile de négocier au niveau national.»

“ **Réaction n° 4 :** «Au vu du prix des terrains de ma commune, ce n'est pas l'arrivée de nouveaux propriétaires qui permet de maintenir des enfants. Il s'agit souvent d'une 2ème ou 3ème acquisition. Nous avons gagné 17 enfants dans notre école sans construction, s'il y a un turn over dans les logements locatifs et que l'offre de logement est adaptée au besoin, on peut maintenir son école.»

”

Réaction n° 5 : « L'école c'est l'âme de notre village, notre parc locatif nous permet également un turn over et le maintien des effectifs de notre école, grâce à des familles qui restent sur place 3 à 5 ans. En plus de nos 10% de logements sociaux, nous avons mis en place un béguinage dans l'objectif de récupérer du foncier tout en adaptant la taille du logement aux besoins des habitants et de renouveler la population.»

Réaction n°6 : «Il y a parfois des cas où l'on pourrait récupérer du foncier en proposant un logement adapté, mais il est aujourd'hui très long de faire des projets d'aménagements tout en restant attentif à la consommation. Cela n'est pas toujours simple.»

Réponse de M. Duny : «Il arrive souvent que des habitants gardent leur maison pour payer les frais d'EHPAD. Parfois il reste aussi dans un contexte difficile pour ne pas peser sur leurs enfants. Nous devons trouver des solutions et adopter une législation qui s'adapte davantage au territoire.»

Réaction n° 3 :

«Si nous arrêtons de construire et de gagner en population, nous fermerons nos écoles.»

Réponse de M. Duny : «Si vous voulez des enfants de manière pérenne dans votre commune, il faut vous appuyer sur du logement locatif qui permet une rotation des familles, particulièrement le locatif social. Il est également essentiel d'adapter vos logements aux besoins de vos habitants, à leur parcours de vie.»

La suite : quelles sont les prochaines étapes ?

Tout d'abord, il s'agit de communiquer autour du diagnostic réalisé sur le SCoT, le partager avec la population, dans chaque intercommunalité, en organisant des réunions publiques ouvertes à tous et permettant à chacun de s'exprimer sur les choix qui structureront notre cadre de vie de demain.

RÉUNIONS PUBLIQUES : LA POPULATION A LA PAROLE !

Les dates à retenir

Pour **Grand Calais Terres et Mers** : rendez-vous le mardi 04 mars 2025 à 18h30 à la salle du forum à Bonningues-les-Calais.

Pour la **Communauté de Communes Pays d'Opale**, rendez-vous le mercredi 5 mars 2025 à 18h30 à la Grange Numérique à Guines.

Pour la **Communauté de Communes de la Région d'Audruicq** : rendez-vous le jeudi 13 mars 2025 à 18h30 à l'Espace Desmidt à Audruicq.



LA LETTRE D'INFORMATION du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Calaisis N°1

FÉVRIER - MARS 2025

Un projet pour l'avenir du Pays du Calaisis

Afin d'anticiper les défis à venir et de garantir un développement harmonieux du territoire pour les 20 prochaines années, le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis regroupant trois intercommunalités (CCRA, CCPO, CCTM), a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Calaisis approuvé en 2014.

Qu'est ce qu'un SCoT ?
Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'élaboration qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe un cadre pour l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, le développement économique et la préservation de l'environnement, afin d'assurer un aménagement cohérent et durable. Il contribue à répondre aux enjeux actuels, notamment un enjeu de transition écologique, de lutte contre l'artificialisation des sols et d'adaptation au changement climatique.

Pourquoi réviser le SCoT ?
La révision du SCoT vise à adapter le projet de territoire aux exigences de la loi Climat et Résilience en intégrant des thématiques essentielles telles que le développement des énergies renouvelables, la lutte contre le changement climatique, la prise en compte de la logistique et de l'innovation et une gestion plus durable de l'aménagement. En conciliant préservation des ressources naturelles et dynamisme économique, ce projet ambitionne de moderniser le SCoT du Pays du Calaisis et d'assurer un cadre de vie de qualité pour ses habitants.

N°1 - Diagnostic

Un forum élus est programmé à l'issue de ces réunions publiques, le mardi 1er avril prochain, à 18 heures 30, (lieu à définir).

Il sera l'occasion de partager les questionnements et remarques émises et ainsi finaliser la phase de diagnostic.

Ensuite, le travail pour élaborer un « Projet d'Aménagement Stratégique » va s'engager, avec une concertation des trois intercommunalités (élus/techniciens) afin de recueillir la vision de la stratégie à mettre en place pour le territoire, courant avril, et des ateliers thématiques qui se dérouleront en mai et juin.



L'édition d'une lettre d'information dédiée au SCoT du Pays du Calaisis est consultable sur le site internet, dans la rubrique « [Actualités](#) ».

Cliquez sur l'image pour accéder à la lettre.





Une avancée notable dans l'élaboration des documents de planification : la modification du SRADEET

Elaboré en 2020 par la Région Hauts-de-France, le SRADEET modifié a été approuvé le 21 novembre 2024.

Il fixe les objectifs et règles générales applicables aux documents d'urbanisme, tout en bâtissant un nouveau modèle d'aménagement.

À l'horizon 2050, ils s'articulent autour de trois ambitions majeures pour la région :

- Une ouverture maîtrisée pour une région mieux connectée ;
- Une multipolarité renforcée en faveur d'un développement équilibré ;
- Un quotidien repensé, axé sur de nouvelles proximités et une qualité de vie améliorée.

« Le SRADEET élaboré en 2020 est un outil essentiel pour nos territoires. Cette période d'adaptation de plusieurs volets nous permet aujourd'hui d'adopter ce SRADEET modifié. C'est un outil indispensable pour préserver les territoires et proposer les solutions les plus adaptées à chacun d'entre eux en répondant aux différentes ambitions », avance Daniel Leca, vice-président en charge de l'Europe, de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles.

La modification de ce schéma a été conduite pour intégrer les nouvelles exigences législatives,

notamment en matière d'artificialisation des sols, de logistique, de lutte contre le changement climatique et de prévention des déchets.

Le SRADEET introduit de nouvelles trajectoires chiffrées en termes de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation.

Sur la période 2021-2031, le SRADEET vise ainsi, à l'échelle régionale, une réduction de 54,47% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur 2011-2021.

Une territorialisation de cette réduction a été réalisée, fixant un objectif de réduction par SCOT. Pour le Calaisis l'objectif à atteindre est de moins 67 %.

Quels seront les défis à relever dans cette seconde phase de la révision du SCOT ?

L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est une étape essentielle.

Le PAS, nouvelle dénomination du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) représente la clé de voute du SCOT, il permet de se projeter dans le temps long à travers un projet politique, stratégique et prospectif à l'horizon 2050.

Il assure le respect des équilibres

locaux et la mise en valeur de chacun des territoires du Calaisis.

La rédaction de ce document sera réalisée à partir du cadre de référence composé des objectifs que vous avez inscrits dans la délibération de prescription de la révision, des textes supérieurs qui s'imposent au SCOT (loi Climat et Résilience, SRADEET, charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale...), des acquis du SCOT actuel, approuvé en 2014 et des enjeux issus du diagnostic territorial, mais également grâce aux différentes contributions collectives et rencontres programmées avec les intercommunalités.

Des orientations pour le PAS, seront à fixer pour relever les nouveaux défis qui se présentent à vous :

- Accélérer les transitions climatiques et écologiques
- Garantir les équilibres de développement et les complémentarités territoriales
- Renforcer la qualité de vie des habitants

Le PAS est vraiment le document des CHOIX POLITIQUES, il s'agit de CHOISIR UN CAP, qui sera ensuite traduit dans les documents réglementaires (DOO).

AILLEURS : les autres SCoT

Le SCoT du Grand Douaisis, expliqué par son Président, Lionel Courdavault

Après la publication de la loi SRU en 2001, Lionel Courdavault a été élu à la Présidence du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis créé en 2002. En quelques mots, il partage avec nous son expérience de l'aménagement du territoire en tant qu'élu.



Comment a été accueillie votre démarche de SCoT ?

Lorsque la loi est parue, mes collègues élus étaient sur la réserve. Pour eux, il s'agissait d'un document obscur qui apportait contrainte et complexité sur des sujets difficiles à appréhender. Il faut avouer qu'à l'époque, la loi n'était pas encore claire sur ce qu'elle demandait et nous pouvions craindre la masse de travail à venir.

Mon expérience m'a donné une compréhension rapide du sens de la loi et de ce que pouvait apporter une vision élargie d'un territoire.

L'urbanisme sert à apporter des réponses aux problématiques locales en s'affranchissant des limites communales et en s'appuyant sur les diversités territoriales. Il s'agit de construire un projet commun et tisser des liens de solidarité.



Quelles sont été les principales difficultés rencontrées ?

Le plus dur, c'était de sortir les élus d'une logique d'aménagement qui dépasse l'échelle communale et de demander aux élus de réinterroger le projet qu'ils avaient inscrits, parfois très récemment, dans leur PLU ou leur POS.

Il fallait aussi que chaque maire prenne conscience qu'il ne s'agissait pas uniquement d'ouvrir un terrain à la construction, il faut se poser des questions en amont : comment nos choix en matière d'urbanisme vont influencer l'arrivée de nouvelles populations ? Il s'agit alors de faire comprendre l'importance de se projeter, de réfléchir aux conséquences des choix que nous prenons.

Quel lien entre le SCoT et les élus locaux ?

Le SCoT c'est un document qui a beaucoup d'influence sur la vie des gens. Le plus important c'est de réussir à faire comprendre aux élus communaux et intercommunaux l'importance de se saisir du sujet.

Certains sont naturellement intéressés par ces sujets, d'autres ont besoin d'explications sur les enjeux. En réalité, c'est au niveau du conseil municipal qu'il faut agir. Les maires ont une influence incroyable ! C'est donc de notre devoir de leur donner tous les éléments de compréhension.

Qu'est-ce que le SCoT a apporté à votre territoire ?

Ca nous a surtout permis de réunir les élus pour parler d'un même sujet autour d'une même table.

C'est un point de rencontre sur un sujet éminemment important où chaque élu a sa vision des problèmes, sa recette pour les résoudre et va les partager avec les autres.

Il faut sortir de l'idée du périmètre. Le SCoT ce n'est pas juste l'addition des communes et des intercommunalités. Dans le cadre de la transition environnementale par exemple, la faune, la flore et le sols ne savent pas à quel territoire administratif ils appartiennent !

On se positionne tous par rapport à une échelle. Il faut donc repositionner les communes dans les intercommunalités, ces intercommunalités dans un SCoT et ce SCoT dans une dynamique Régionale, etc...

En résumé, que représente le SCoT pour vous ?

C'est un outil formidablement utile ! Bien entendu, il est ce qu'on en fait. Mais dès lors que l'on souhaite avoir un vrai projet pour un territoire et une vision à long terme, c'est un outil indispensable ! Chez nous, ça fait 20 ans que ça dure, cela signifie bien que ça fonctionne ! Ce n'est pas un projet facile qui fait l'unanimité mais au final c'est un outil très concret.

Actualité des services du SyMPaC

Énergie

BILAN DU PROGRAMME ACTEE 2 sur le Pays du Calais :

Le programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), initié en 2021, a été un levier essentiel pour accompagner les communes et intercommunalités du Pays du Calais dans la réduction de leur consommation énergétique et leur empreinte carbone.

Objectifs & Réalisation du programme ACTEE 2 :

ACTEE 2 avait pour mission principale d'aider les collectivités à mieux comprendre leur patrimoine bâti, d'identifier les priorités d'actions et de lancer des projets concrets pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics du Territoire.



Les objectifs spécifiques comprenaient :

- **La réalisation de diagnostics** énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux :

 - 80 bâtiments* soumis au Décret Eco Energie Tertiaire audités et intégrés à des logiciels d'Energie Management.

 - 20 audits* sur des bâtiments clés identifiés avec les communes (mairie, école, salle polyvalente...).

- **L'accompagnement des projets de rénovation** pour réduire les consommations d'énergie :

 - 8 rénovations* engagées après audit avec ambition d'économie d'énergie du LABEL BBC (Bâtiment Basse Consommation) et *3 en phase préliminaire d'études* de MOE.

- **Le soutien à l'accès aux financements**, notamment via des subventions et des aides techniques :

 - 316 875 € reversés aux collectivités adhérentes* : (65 529 € dédiés aux études énergétiques, 47 635 € pour l'acquisition d'outils de mesures et logiciels de suivi des consommations, 205 937 € d'accompagnement pour les études de maîtrise d'œuvre de projet de rénovation).

Les enseignements et perspectives mis en lumière par ACTEE 2 :

- **L'importance de la planification** : les diagnostics préalables se sont avérés essentiels pour prioriser les travaux et optimiser les plans de financements des opérations.

- **L'accompagnement technique** : l'expertise apportée par ACTEE a été déterminante pour l'accès aux bonifications des différents programmes de financements et la mise en œuvre des projets.

- **L'adhésion des acteurs locaux** : bien qu'impactée par la crise énergétique rencontrée, et de fait mobilisée pour limiter l'inflation des factures énergétiques locales, la sensibilisation a joué un rôle clé dans la mobilisation des élus et agents territoriaux.

LE PROGRAMME D' ACTIONS ACTEE+

Pour l'avenir, le territoire du Pays du Calais ambitionne de poursuivre ses efforts avec :

- La signature d'une convention en tant que Lauréat du Programme ACTEE + pour continuer la transition énergétique des bâtiments tertiaires publics.

- Une collaboration renforcée entre le SyMPaC et des partenaires de la Transition Énergétique pour mutualiser les ressources et les bonnes pratiques. (outils de hiérarchisation du patrimoine, outils de suivi des consommations, actions de formations et sensibilisations, ..).

- La multiplication des projets liés aux énergies renouvelables (en lien avec les objectifs de développement de l'étude de planification énergétique).

Le bilan du programme ACTEE 2 démontre qu'une approche coordonnée et structurée peut avoir un impact significatif sur l'efficacité énergétique locale.

Le Pays du Calais se positionne ainsi comme un territoire engagé en matière de transition énergétique et environnementale de son patrimoine bâti public.

Contact

ÉNERGIE : Léo BEAUVOIS
energie@pays-du-calais.fr

Suite ... actualités du SyMPaC

LEADER : bilan année 1 du programme 23-27

En chiffres :

- 34 pré demandes déposées
- organisation de 4 comités techniques et 4 comités de programmation
- 14 porteurs de projet auditionnés
- 13 avis favorables après audition
- 250 000 € de subventions provisionnées (soit 25 % de l'enveloppe totale)

Parmi les 14 porteurs de projet auditionnés :

- soutien à 10 porteurs privés (entreprises)
- soutien à 2 associations reconnues de droit public
- soutien à 2 porteurs publics (commune et communauté de communes)

Thématiques des projets soutenus : commerce de proximité, initiative culturelle, développement touristique et transition énergétique.

Perspectives 2025 :

- organisation de 5 comités techniques et 5 comités de programmation
- 27 porteurs de projets à auditionner

Thématiques à soutenir :

commerce de proximité, initiative culturelle, développement touristique, transition alimentaire, adaptation aux changements climatiques, service à la population et transition énergétique.

Pour un montant cumulé de subvention provisionné de **750 000€.**

Contact

developpementlocal@pays-du-calais.fr

RÉGAL : temps forts 2024 et perspectives 2025



Retour sur les temps forts 2024 :

· L'opération «*PAS DE RESTES AU RESTO !*» a connu un beau démarrage, avec 14 restaurateurs partenaires qui ont proposé à leurs clients le service de *Gourmet bag durable* pour emporter leur fin de repas. Plus de 170 contenants ont été vendus en 2024.

· Le broyeur à pain «*Crumbler*» a eu une première expérience réussie à la boulangerie d'Audruicq «*Au pain de Sébastien*». L'équipe a testé différentes recettes et propose



désormais à ses clients l'achat de sachets de chapelure artisanale. Un événement avait été organisé sur le marché d'Audruicq afin de sensibiliser les clients aux actions de préservation des ressources alimentaires.

· L'étude «*Diagnostic des pertes et du gaspillage alimentaire*» a démarré le 5 septembre 2024 pour une durée de 11 mois. Actuellement, le bureau d'études Ecogeos recrute 35 «foyers témoins» : des habitants prêts à peser leurs déchets alimentaires pendant 7 jours, début mars.

Les pesées ont également lieu auprès des différents acteurs de la chaîne alimentaire : restauration commerciale, restauration collective, distribution et production.

Perspectives 2025 :

Deux brochures sont en projet : une première sur les *initiatives antigaspi du Pays du Calais*, permettant de mettre en

lumière l'ensemble des acteurs agissant contre le gaspillage alimentaire, et une seconde dédiée aux *actions antigaspi en EHPAD*, avec la participation des établissements d'Ardres et d'Oye-Plage.

Fédérer de nouveaux restaurateurs à l'opération «*PAS DE RESTES AU RESTO !*» fait partie des grandes actions en cours ainsi que la mise en place d'un projet de coopération à l'échelle des Hauts-de-France via le programme LEADER et ses GAL (Groupes d'Action Locale).

Contact

RÉGAL : Isabelle TREUTENAERE
regal@pays-du-calais.fr

